ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 novembre 2021
- 4. Suivi des séances précédentes
- 5. Trésorerie
 - 5.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 5.2 État des comptes
 - 5.3 Rapport financier sommaire au 30 novembre 2021
- **6.** Correspondance
- 7. Période de questions
- 8. Administration, finances et communication
 - 8.1 Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 8.2 Nomination du maire suppléant
 - 8.3 Nomination du représentant municipal sur le Comité Village-relais
 - 8.4 Approbation de la quote-part transport adapté et collectif 2022 et nomination du représentant municipal
 - 8.5 Nomination d'un membre du conseil municipal et d'un substitut sur le Comité consultatif d'urbanisme
 - 8.6 Nomination des représentants municipaux au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montebello (OMH)
 - 8.7 Nomination d'une remplaçante de la mairesse au Conseil des maires à la MRC de Papineau
 - 8.8 Nomination d'un représentant municipal au sein de Tricentris
 - 8.9 Nomination de deux représentants municipaux au sein de Réseau Biblio de l'Outaouais
 - 8.10 Responsabilités des élu(e)s et nomination des comités municipaux 2022
 - 8.11 Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
 - 8.12 Signataires autorisés Chèques et autres documents
 - 8.13 Servitech Approbation du tableau des coûts 2022
 - 8.14 Location du photocopieur IRC-5540i pour l'année 2022
 - 8.15 Budget 2022 3 avis de motion
 - 8.15.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 948-2021 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2022
 - 8.15.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 949-2021 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2022
 - 8.15.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 950-2021 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2022
 - 8.16 Autorisation de paiement du bloc d'escalade à Techsport inc.
 - 8.17 Autorisation pour l'installation d'un poste téléphonique au 220, rue Bonsecours pour le Marathon Canadien de Ski
 - 8.18 Autorisation de paiement et de signature du bail pour l'occupation du domaine hydrique de l'État par les quais flottants servant à des fins de marina

SÉANCE ORDINAIRE 13 DÉCEMBRE 2021

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

- 9.1 Rapport du DSI Novembre 2021
- 9.2 Prolongation du mandat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'eaux usées et d'eau potable
- 9.3 Autorisation de paiement pour l'installation de systèmes de caméras de surveillance au garage municipal
- 9.4 Approbation du rapport 2020 sur la gestion d'eau potable
- 9.5 Prolongation de l'entente incendie pour l'année 2022 Municipalité de Montebello et de Fassett
- 9.6 Prolongation de l'entente incendie pour l'année 2022 Fourniture de services à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours

10. Urbanisme et aménagement

- 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
- 10.2 Adoption du règlement numéro PC-17-02 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01
- 10.3 Adhésion 2022 à la COMBEQ

11. Développement économique

Aucun item

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport annuel de la coordonnatrice au développement
- 12.2 Rapport bibliothèque Juillet à septembre 2021

13. Transport et voirie

13.1 Autorisation de paiement pour modification au mandat des plans et devis pour soumission du nouveau garage municipal, jumelé à une caserne de pompiers

14. Culture et patrimoine

14.1 Réclamation de fonds par la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours pour les travaux de réfection de l'église

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

- 16.1 Partenariat au Parc des Montagnes Noires de Ripon 2021-2022
- 16.2 Ski la Seigneurie 2021-2022
- 16.3 Autorisation de randonnée au Club Quad Petite-Nation pour la saison hivernale 2021-2022
- 16.4 Soutien financier 2021-2022 à Alliance alimentaire Papineau pour le projet Frigo Quiroule
- 16.5 Autorisation d'utilisation de la patinoire pour le dépouillement de Noël 2021 par le Comité des loisirs de Montebello inc.
- 16.6 Autorisation d'utilisation de l'église et de la patinoire pour le Carnaval 2022 par le Comité des loisirs de Montebello inc.
- 16.7 Géolocalisation des sentiers sur le territoire de la municipalité de Montebello

17. Période de questions

18. Certificat de crédit

19. Levée de la séance

SÉANCE ORDINAIRE 13 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **13 décembre 2021 à 19 h 30** à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello (église) et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers:

Pierre Bertrand André Mathieu Jean-Philippe Comeau Benoit Millette Dominique Primeau Jésabelle Dicaire

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Madame Manon Boucher, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, a motivé son absence.

Environ 9 personnes assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-282

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-283

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 novembre 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et le procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 novembre 2021

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-284

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de novembre 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE les prélèvements automatiques numéros 636, 639 à 675 et 677 à 679 au montant de 69 430,77 \$, les dépôts directs numéros 254 à 264 au montant de 51 072,64 \$ et les chèques numéros 6667 à 6712 au montant de 95 129,08 \$ du mois de novembre 2021 totalisant un montant de 215 632,49 \$ soient approuvés.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5.3

Rapport financier sommaire au 30 novembre 2021

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière adjointe remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 30 novembre 2021.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de novembre 2021 est déposée aux élu(e)s.

7. <u>Période de questions à 19 h 35</u>

Environ 8 personnes assistent à la séance.

8. Administration, finances et communication

8.1

Déclaration des intérêts pécuniaires

Monsieur le conseiller André Mathieu, conseiller siège numéro 2, a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la loi.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-285

Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers au poste de maire suppléant pour remplir les fonctions du maire en son absence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE Monsieur le conseiller André Mathieu soit nommé maire suppléant.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-286

Nomination du représentant municipal sur le Comité Village-relais

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE ce conseil nomme Monsieur le conseiller Benoit Millette à titre de représentant pour la Municipalité de Montebello sur le Comité Village-relais.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-287

Approbation de la quote-part transport adapté et collectif 2022 et nomination du représentant municipal

CONSIDÉRANT le dépôt de la quote-part en transport adapté et collectif 2022 en date du 20 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un représentant à chaque année.

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil approuve la quote-part au montant de 5 373,50 \$.

QUE ce conseil nomme Monsieur le conseiller Benoit Millette à titre de représentant pour la Municipalité de Montebello pour l'année 2022 à compter de ce jour.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-288

Nomination d'un membre du conseil municipal et d'un substitut sur le Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté en 2014 le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 851-2014;

CONSIDÉRANT que ledit règlement prévoit que le comité est composé de cinq (5) membres dont un conseiller municipal affecté à l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ledit règlement prévoit également qu'un conseiller municipal soit nommé en tant que membre substitut au comité en cas d'absence du conseiller municipal affecté.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil nomme Madame la conseillère Jésabelle Dicaire à titre de membre affecté à l'aménagement et l'urbanisme pour la Municipalité de Montebello sur le Comité consultatif d'urbanisme.

QUE Monsieur le conseiller Dominique Primeau soit nommé à titre de membre substitut en cas d'absence du membre affecté à l'aménagement et l'urbanisme sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-289

Nomination des représentants municipaux au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montebello (OMH)

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire contribuer à la bonne administration du complexe de logements à loyers modiques situé sur son territoire et désigné OMH;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans la charte de l'Office municipal d'habitation de Montebello que les membres du Conseil municipal peuvent siéger sur le conseil d'administration de cet organisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE ce conseil désigne Madame la conseillère Jésabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand et Jean-Philippe Comeau afin de siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montebello à titre de représentants de la Municipalité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-290

Nomination d'une remplaçante de la mairesse au Conseil des maires à la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion Nicole Laflamme, mairesse, n'est pas disponible pour assister aux séances du Conseil des maires de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer une présence et une participation au sein de la MRC de Papineau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil désigne le maire suppléant André Mathieu à titre de remplaçant de la mairesse, Madame Nicole Laflamme, lors des séances du Conseil des maires de la MRC de Papineau, et ce, lorsque la mairesse n'est pas disponible et exceptionnellement désigne la conseillère Madame Jésabelle Dicaire à titre de remplaçante lorsque le maire suppléant André Mathieu n'est pas disponible.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-291

Nomination d'un représentant municipal au sein de Tricentris

CONSIDÉRANT que Tricentris est l'organisme constitué pour gérer les matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies, dont Montebello, doivent désigner un membre du conseil élu à titre de représentant au sein de Tricentris, exigence du règlement constitutif de Tricentris;

CONSIDÉRANT que la conseillère Jésabelle Dicaire est disposée à occuper la fonction de représentante de la Municipalité lors de l'assemblée générale de Tricentris le 14 avril 2022 et à toutes autres assemblées extraordinaires qui pourraient être fixées.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil désigne Madame la conseillère Jésabelle Dicaire à titre de représentante de la Municipalité de Montebello à l'assemblée générale annuelle de Tricentris le 14 avril 2022 et à toutes autres assemblées extraordinaires qui pourraient être fixées.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-292

Nomination de deux représentants municipaux au sein de Réseau Biblio de <u>l'Outaouais</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE ce conseil désigne Monsieur le conseiller Pierre Bertrand ainsi que Madame Diane Thivierge, responsable de la bibliothèque, à titre de représentants de la Municipalité de Montebello au sein de Réseau Biblio de l'Outaouais.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.10

RÉSOLUTION 2021-12-293 ABROGÉE LE 15 FÉVRIER 2022 PAR LA RÉSOLUTION 2022-02-047

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-293

Responsabilités des élu(e)s et nomination des comités municipaux 2022

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil accepte que les responsabilités (secteurs d'activité, comités et représentants) des élu(e)s, la liste des comités municipaux et les employé(e)s responsables pour l'année 2022 soient les suivants:

NICOLE LAFLAMME, MAIRESSE

Secteurs d'activité:

- Embellissement
- Loisirs et bien-être
- Sécurité publique (incendie et mesures d'urgence)
- Travaux publics (voirie, bâtiments et infrastructures)

PIERRE BERTRAND, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 1

Secteurs d'activité:

- Développement économique
- Embellissement
- Loisirs et bien-être

Comités :

- Comité des loisirs de Montebello (OSBL)
- Comité familles et aînés
- Comité Rues Principales

Représentant pour :

- Corporation des loisirs de Papineau
- OMH
- Réseau Biblio de l'Outaouais

ANDRÉ MATHIEU, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 2 ET MAIRE SUPPLÉANT

Secteurs d'activité:

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Gestion financière et ressources humaines (GFRH) Communications
- Loisirs et bien-être
- Tourisme

Comités :

- Comité de gestion financière et ressources humaines
- Comité événementiel (gare et festivals)
- Comité marché de Noël
- Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

Représentant pour:

• Société historique Louis-Joseph-Papineau

JEAN-PHILIPPE COMEAU, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 3

Secteurs d'activité:

- Environnement
- Gestion financière et ressources humaines (GFRH) Communications
- Loisirs et bien-être
- Sécurité publique (incendie et mesures d'urgence)

Comités :

- Comité environnement
- Comité de gestion financière et ressources humaines
- Comité familles et aînés

Représentant pour :

OMH

BENOIT MILLETTE, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 4

Secteurs d'activité:

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Embellissement
- Loisirs et bien-être
- Tourisme

Comités:

- Comité événementiel (gare et festivals)
- Comité marché de Noël
- Comité Rues Principales

• Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

Représentant pour :

- Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau Inc. (CTACP)
- Village-relais

DOMINIQUE PRIMEAU, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 5

Secteurs d'activité:

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Embellissement
- Loisirs et bien-être
- Tourisme
- Urbanisme

Comités :

- Comité consultatif d'urbanisme (substitut)
- Comité marché de Noël
- Comité Rues Principales
- Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

JÉSABELLE DICAIRE, CONSEILLÈRE SIÈGE NUMÉRO 6

Secteurs d'activité:

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Embellissement
- Environnement
- Loisirs et bien-être
- Travaux publics (voirie, bâtiments et infrastructures)
- Urbanisme

Comités:

- Comité consultatif d'urbanisme (membre)
- Comité environnement
- Comité familles et aînés
- Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours
- Comité Transport
- Comité Village fleuri

Représentante pour :

- OMH
- Société historique Louis-Joseph-Papineau
- Tricentris

LISTE DES COMITÉS MUNICIPAUX 2022 ET EMPLOYÉ(E) RESPONSABLE

• Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT

- Comité des loisirs de Montebello (OSBL)
- Comité événementiel (gare et festivals)
- Comité familles et aînés
- Comité marché de Noël
- Comité Rues Principales

• Comité Village fleuri

INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité environnement

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- Comité de gestion financière et ressources humaines
- Comité Transport

DIRECTEUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX

• Comité Transport

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-294

Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier sera vacant à compter du 5 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est important au bon fonctionnement de l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun d'afficher le poste durant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT qu'il serait utile de combler le poste de manière intérimaire;

CONSIDÉRANT que Monsieur John Huneault a une bonne connaissance des finances et du fonctionnement de l'administration municipale de Montebello, ayant participé activement depuis plusieurs années à titre de conseiller et maintenant à titre de consultant;

CONSIDÉRANT que Monsieur John Huneault est disposé à occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de manière intérimaire à compter du 5 janvier 2022 jusqu'au plus tard le 1^{er} mars 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE la Municipalité embauche Monsieur John Huneault au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim selon les termes du contrat de travail conclu entre les parties pour la période du 5 janvier 2022 jusqu'au plus tard le 1^{er} mars 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-295

Signataires autorisés - Chèques et autres documents

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE la mairesse, Madame Nicole Laflamme, ou le maire suppléant, Monsieur André Mathieu, et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur John Huneault, ou la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les chèques ou autres documents requis par les institutions financières faisant affaire avec la Municipalité de Montebello.

QUE la présente résolution remplace toute résolution municipale antérieure incompatible avec cette disposition.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-296

<u>Servitech – Approbation du tableau des coûts 2022</u>

CONSIDÉRANT le dépôt du tableau de la firme Servitech pour les travaux relatifs à l'évaluation municipale pour l'équilibration du rôle 2023-2024-2025 de la Municipalité de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE le coût de l'équilibration du rôle 2023-2024-2025 soit répartit sur deux (2) ans :

- > 19 437,09 \$, taxes incluses, en 2022
- > 19 437,09 \$, taxes incluses, en 2023

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à effectuer les paiements appropriés à la réalisation de la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.14

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-297

Location du photocopieur IRC-5540i pour l'année 2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-11-247 concernant la location du photocopieur IRC-5540i de 2017 à 2021;

CONSIDÉRANT que cette résolution aurait dû être pour les années 2017 à 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte l'offre de service de l'Imprimerie Papineauville Inc. concernant le contrat de service pour l'année 2022 au coût de 0,0116 \$ par copie en noir et blanc et de 0,0791 par copie couleur, taxes en sus, pour le photocopieur Canon IRC-5540i, soit une augmentation de 5 % par année.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.15 <u>Budget 2022 – 3 avis de motion</u>

8.15.1

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 948-2021 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2022

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand donne avis de motion qu'un règlement numéro 948-2021 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2022 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Monsieur le conseiller André Mathieu dépose le projet de règlement numéro 948-2021 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2022.

8.15.2

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 949-2021 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2022

Monsieur le conseiller Dominique Primeau donne avis de motion qu'un règlement numéro 949-2021 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2022 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Monsieur le conseiller André Mathieu dépose le projet de règlement numéro 949-2021 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2022.

8.15.3

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 950-2021 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2022

Madame la conseillère Jésabelle Dicaire donne avis de motion règlement numéro 950-2021 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2022 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Monsieur le conseiller André Mathieu dépose le projet de règlement numéro 950-2021 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2022.

Conformément à la loi, lesdits règlements ont été déposés et les élu(e)s demandent une dispense de lecture.

8.16

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-298

Autorisation de paiement du bloc d'escalade à Techsport inc.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-07-188 concernant la demande d'aide financière pour un bloc d'escalade au Parc Dr. Louis Biron provenant du Fonds Régions et Ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, portion « Aide à des projets locaux de vitalisation »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu l'aide financière correspondant à 70 % des sommes déboursées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 30 % des sommes déboursées;

CONSIDÉRANT que le bloc d'escalade est maintenant installé depuis le mois de novembre 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil autorise le paiement de 57 521,99 \$, taxes incluses, à Techsport inc. pour l'achat du bloc d'escalade installé au Parc Dr. Louis Biron.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.17

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-299

<u>Autorisation pour l'installation d'un poste téléphonique au 220, rue</u> <u>Bonsecours pour le Marathon Canadien de Ski</u>

CONSIDÉRANT que le Marathon Canadien de Ski désire procéder à l'installation d'un poste téléphonique au 220, rue Bonsecours;

CONSIDÉRANT qu'ils ont déjà en leur possession un téléphone prêt à l'utilisation;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la Municipalité doit autoriser ladite installation auprès de la MRC de Papineau et déterminer à qui les frais seront facturés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise que soit installé un poste téléphonique au 220, rue Bonsecours pour le Marathon Canadien de Ski et que les frais reliés à cette installation soient assumés par le Marathon Canadien de Ski ainsi que les frais annuels au montant de 325,49 \$.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.18

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-300

Autorisation de paiement et de signature du bail pour l'occupation du domaine hydrique de l'État par les quais flottants servant à des fins de marina

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE ce conseil accepte les termes et conditions du bail entre le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Municipalité de Montebello concernant l'occupation du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit de la rivière des Outaouais.

QUE ce conseil le paiement de 2 627,03 \$, taxes incluses, au ministre des finances du Québec.

QUE ce conseil conclue ce bail et autorise la mairesse, Madame Nicole Laflamme, ou le maire suppléant, Monsieur André Mathieu, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Nicolas Le Mat, ou la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello ledit bail.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Novembre 2021

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de novembre 2021.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-301

Prolongation du mandat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'eaux usées et d'eau potable

CONSIDÉRANT l'appel d'offre pour la fourniture de services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable qui a été fait à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. en novembre 2018, résolution numéro 2018-11-262;

CONSIDÉRANT les clauses administratives prévue à l'article 6.2 qui permet à la Municipalité de prolonger le contrat pour une période d'un (1) an ou de deux (2) ans (1 an + 1 an) pour un maximum de cinq (5) ans au total;

CONSIDÉRANT que, toujours selon l'article 6.2, la Municipalité doit aviser l'exploitant de son intention de renouveler le contrat deux (2) mois avant l'échéance de celui-ci.

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil désire se prévaloir de l'article mentionnée en préambule et renouvelle le contrat pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-302

<u>Autorisation de paiement pour l'installation de systèmes de caméras de surveillance au garage municipal</u>

CONSIDÉRANT le vol récent de quatre (4) catalyseurs sur les véhicules municipaux au garage municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE ce conseil autorise le paiement de 2 989,35 \$, taxes incluses, à Monalarme & Fils inc. pour l'installation du système de caméras de surveillance au garage municipal.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-303

Approbation du rapport 2020 sur la gestion d'eau potable

CONSIDÉRANT l'approbation du bilan 2020 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable par le MAMH.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil dépose le rapport 2020 sur la gestion d'eau potable et s'engage à respecter et à réaliser les actions nécessaires dans les délais prescrits.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-304

<u>Prolongation de l'entente incendie pour l'année 2022 – Municipalité de Montebello et de Fassett</u>

CONSIDÉRANT que les municipalités de Montebello et de Fassett ont une entente intermunicipale quant à l'entraide mutuelle de leur service des incendies respectifs;

CONSIDÉRANT que cette entente doit être approuvée pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le service d'entraide entre les municipalités de Montebello et de Fassett s'effectue selon la résolution numéro 2020-12-258 concernant la prolongation de l'entente incendie pour l'année 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE la Municipalité de Montebello demande la prolongation de l'entente intermunicipale entre les municipalités de Montebello et de Fassett quant à l'entraide des services incendie, et ce, pour l'année 2022.

QUE le conseil municipal souhaite également que ladite entente soit réévaluée pour la prochaine année, le tout conformément aux attentes des deux municipalités concernées.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-305

<u>Prolongation de l'entente incendie pour l'année 2022 – Fourniture de services à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours</u>

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'entente doit être renouvelée conformément à celle signée le 30 novembre 2016 pour une période supplémentaire d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que l'entente est soumise à l'indexation de l'IPC, soit 4,1 % au 30 septembre 2021, pour un montant annuel de 47 031,27 \$ pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le montant facturé en 2021 était de 45 178,93 \$.

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE la Municipalité de Montebello demande la prolongation de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services entre les municipalités de Montebello et Notre-Dame-de-Bonsecours convenus à l'entente 2016, et ce, pour l'année 2022.

QUE le conseil municipal souhaite également que ladite entente soit réévaluée pour la prochaine année, le tout conformément aux attentes des deux municipalités concernées.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de novembre 2021.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-306

Adoption du règlement numéro PC-17-02 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello est régie par le Code municipal et soumise à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Montebello a adopté le règlement sur les permis et certificats portant le numéro PC-17-01;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01, afin que ledit règlement soit simplifié;

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2021, le Conseil municipal a donné avis de motion du projet de règlement numéro PC-17-02 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01;

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2021, le Conseil municipal a déposé le projet de règlement numéro PC-17-02 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil adopte le règlement numéro PC-17-02 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01 comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-307

Adhésion 2022 à la COMBEQ

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le paiement de 500,14 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, ainsi que de Madame Roseline Boucher, stagiaire en urbanisme, à la COMBEQ pour l'année 2022.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

Aucun item

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport annuel de la coordonnatrice au développement

Madame Isabelle Thom, coordonnatrice au développement, dépose un compte rendu de ses réalisations pour l'année 2021 et une mise à jour des projets en cours et réalisés.

12.2

Rapport bibliothèque – Juillet à septembre 2021

Le rapport de la bibliothèque des mois de juillet à septembre 2021 préparé par la responsable est déposé au conseil.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-308

Autorisation de paiement pour modification au mandat des plans et devis pour soumission du nouveau garage municipal, jumelé à une caserne de pompiers

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu une demande positive suite à la présentation d'un projet de construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du Ministère des Affaire municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'un mandat en architecture doit être octroyé pour finaliser les plans déjà présentés dans la cadre de cette demande pour arriver à préparer un appel d'offres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil accepte l'offre de service de Jean Dallaire architecte inc. au montant de 12 425 \$, taxes en sus, pour modification au mandat des plans et devis pour soumission du nouveau garage municipal, jumelé à une caserne de pompiers.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

14.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-309

<u>Réclamation de fonds par la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours pour les</u> travaux de réfection de l'église

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait l'acquisition de l'église le 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la prise de possession a été reportée pendant plusieurs mois et que la fabrique a financé les travaux de réfection de l'église durant ce temps;

CONSIDÉRANT que la fabrique a obtenu par le Conseil du patrimoine religieux du Québec une subvention correspondant à 70 % des sommes déboursées pour un total de 33 237,31 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu que la Municipalité rembourse à la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours la participation de 30 %, soit le montant de 9 971,19 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le paiement de 9 971,19 \$ à la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours pour le remboursement des déboursés effectués par la fabrique.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-310

Partenariat au Parc des Montagnes Noires de Ripon 2021-2022

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des loisirs à la population de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil autorise le paiement de 1 200 \$, option 3 – entente annuelle, à la Corporation des loisirs de Papineau afin de permettre aux citoyennes et citoyens d'avoir accès au site du Parc des Montagnes Noires du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 selon les spécifications mentionnées dans ladite entente :

- L'entière gratuité pour le stationnement et l'accès au parc pour les citoyens des municipalités participantes (sur présentation d'une preuve de citoyenneté).
- Une réduction de 15 % sur toute location en hébergement (*valide du dimanche au jeudi seulement) aux citoyens des municipalités participantes (sur présentation d'une preuve de citoyenneté).
- Deux (2) locations gratuites du chalet Stéphane-Richer #44, à chacune des municipalités participantes (*valide du lundi au jeudi seulement), pour une rencontre de travail, réunion d'employés, etc.
- Un certificat gratuit pour la réservation d'un site de camping pour deux (2) nuits au Parc des Montagnes Noires de Ripon à chacune des municipalités participantes, lesquelles pourront l'offrir par tirage au sort parmi leurs citoyens.
- Deux (2) publicités de la Municipalité de Ripon/Parc des Montagnes Noires de Ripon pour promouvoir le partenariat avec les municipalités participantes et pour inviter leurs citoyens à venir découvrir ce merveilleux site d'activités de plein air.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-311

Ski la Seigneurie 2021-2022

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des loisirs à la population de Montebello.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil autorise le paiement de 1 500 \$ à la Corporation des loisirs de Papineau afin de permettre aux citoyennes et citoyens d'avoir accès aux sentiers de ski de fond du Château Montebello, du réseau de sentiers de Kenauk Nature ainsi que des nouveaux sentiers à l'Auberge Club de Golf Héritage pour la saison hivernale 2021-2022.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-312

<u>Autorisation de randonnée au Club Quad Petite-Nation pour la saison hivernale 2021-2022</u>

CONSIDÉRANT la correspondance du Club Quad Petite-Nation en date du 22 novembre 2021 demandant la permission de circuler sur la piste cyclable à partir du stationnement à la marina, en passant par la rue St-Michel et derrière le resto Pub Le Zouk pour rejoindre le sentier aux feux de circulation de la Route 323.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le Club Quad Petite-Nation à circuler sur la piste cyclable à partir du stationnement à la marina, en passant par la rue St-Michel et derrière le resto Pub Le Zouk pour rejoindre le sentier aux feux de circulation de la Route 323 du 13 décembre 2021 au 15 avril 2022.

QUE ce conseil demande au Club Quad Petite-Nation de bien respecter toute la règlementation et voir à assurer la sécurité des piétons et autres usagers pour les tracés choisis.

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux municipaux à prendre les initiatives pour permettre la réalisation de la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-313

Soutien financier 2021-2022 à Alliance alimentaire Papineau pour le projet Frigo Quiroule

CONSIDÉRANT que l'Alliance Alimentaire Papineau et son service de popote roulante, le Frigo Quiroule, parcourent plus de 9 500 km/année sur le territoire de la Petite-Nation.

CONSIDÉRANT qu'il livre plus de 6 000 repas annuellement aux domiciles des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie ainsi qu'à la population en général et à des endroits de plus en plus éloignés du centre de chaque village;

CONSIDÉRANT que Frigo Quiroule est membre de la Table de concertation des aînés de Papineau (TCAP) dont la mission est de réunir une multitude d'organismes et de personnes soucieuses de la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT la demande en date du 15 novembre 2021 afin d'obtenir le soutien financier de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil accepte de verser une somme de 236 \$ à Alliance alimentaire Papineau pour le projet Frigo Quiroule.

Note: Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-314

<u>Autorisation d'utilisation de la patinoire pour le dépouillement de Noël 2021</u> par le Comité des loisirs de Montebello inc.

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs désire utiliser la patinoire pour la tenue du dépouillement de Noël qui a lieu le 19 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que cette activité est organisée pour les citoyennes et citoyens de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil autorise le Comité des loisirs à utiliser la patinoire le 19 décembre 2021.

ATTENDU que la patinoire soit remise dans le même état qu'avant la tenue de l'évènement.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation de la patinoire dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

ATTENDU que l'équipe des travaux publics apportera une cabane du marché de Noël, le foyer ainsi que la chaise du Père-Noël à la patinoire avant le 18 décembre 2021.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-315

<u>Autorisation d'utilisation de l'église et de la patinoire pour le Carnaval 2022</u> par le Comité des loisirs de Montebello inc.

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs désire utiliser l'église pour la tenue du Carnaval 2022, et ce, du 16 au 22 février 2022;

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs désire également utiliser la patinoire le 19 février 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil autorise le Comité des loisirs de Montebello inc. à utiliser l'église du 16 au 22 février 2022 pour les préparatifs, la tenue de l'évènement (spectacle, soirée karaoké et brunch) ainsi que pour le nettoyage.

QUE ce conseil autorise également ledit Comité à utiliser la patinoire le 19 février 2022.

QUE l'administration soit autorisée à préparer une lettre pour autoriser la vente de boissons alcoolisées à l'église ainsi qu'à la patinoire lors de l'évènement.

ATTENDU que l'église et la patinoire soient remises dans le même état qu'avant la tenue de l'évènement.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation de l'église et de la patinoire dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

ATTENDU qu'un nombre maximum de 500 personnes est accepté dans l'église, à moins d'avis contraire.

ATTENDU qu'un nombre maximum de 400 personnes est accepté sur la patinoire, à moins d'avis contraire.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-316

<u>Géolocalisation des sentiers sur le territoire de la municipalité de Montebello</u>

CONSIDÉRANT qu'en 2020, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) a mis en place un projet de géoréférencement des sentiers et des sites de randonnée pédestre, de raquette et de marche hivernale;

CONSIDÉRANT que Rando Québec a été mandaté par le MEES pour collecter l'ensemble des informations relatives aux sentiers pédestres du Québec et ainsi réaliser un inventaire détaillé de tous les sentiers au Québec (sentiers principaux, secondaires, sentiers d'urgence...);

CONSIDÉRANT que la Table plein air Outaouais avec ses partenaires tels que la Corporation des loisirs de Papineau, l'unité régionale de loisir; Loisir sport Outaouais (LSO) et Tourisme Outaouais a mis en place un projet de géoréférencement pour le Portail plein air Outaouais;

CONSIDÉRANT que la Corporation des loisirs de Papineau utilise ces informations et cette collecte de données pour poursuivre la Carte des infrastructures de loisir de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la Corporation des loisirs de Papineau se propose pour réaliser la collecte de données, le projet de géoréférencement des sentiers, la gestion et le partage des informations avec les partenaires au niveau régional et national. Ainsi, une banque de données sera mise en place pour la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello souhaite profiter des services offerts gratuitement par les partenaires citées plus haut afin d'améliorer les sites et la promotion des sites de plein air pour l'ensemble de la population.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil autorise la Corporation des loisirs, le Portail plein air Outaouais et Rando Québec à faire la géolocalisation des sentiers sur son territoire et d'en faire la promotion selon les critères des différentes organisations.

QUE ce conseil autorise Madame Isabelle Thom, coordonnatrice au développement, à transmettre les données déjà collecter, les cartes et autres informations au nom de la Municipalité de Montebello.

QUE ce conseil nomme comme gestionnaire la Municipalité de Montebello pour chacun des sentiers.

QUE ce conseil nomme une personne responsable, Madame Isabelle Thom, coordonnatrice au développement, pour chacun des sentiers.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

17.

Période de questions à 20 h 46

Environ 7 personnes assistent à la séance.

18.

Certificat de crédit

Je, soussignée, Manon Boucher, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Manon Boucher Secrétaire-trésorière adjointe

19.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-317

Levée de la séance à 20 h 49

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

| « Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello |
|---|
| atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi |
| de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code |
| municipal » |

| Et : | j'ai | signé ce | |
|------|------|----------|--|
| | | | |

Nicole Laflamme Mairesse Manon Boucher Secrétaire-trésorière adjointe